



Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartier du 12 mars 2024

- Présents : Bernard Cordier ; Bertrand de Menthière ; Boris Le Chevalier ; Anne-Laurence Rey-Coquais ; Laurent Guillaume ; Laurent de Longvilliers ; Françoise Carrot-Diamant ; Sébastien Pernet ; Sandra Flandrin ; Viviane Buffavand ; Eric Bourson ; Anne-Marie Penin.
- Absents excusés : Guy Bayada ; Brigitte Dumeurger ; Brigitte Pangaud ; Dominique Mulsant ; Michel Gauthier.
- Suppléants excusés : Franck Couturieux ; Cécile Allirand.

En présence de Monsieur Serge Husson, Adjoint Délégué aux Sports ;
de Madame Jessy Kosman, Directrice de Cabinet et de la Communication ;
de Monsieur Roman Monange, Chef de Cabinet.

1. Compte-rendu de la réunion du groupe Commerces avec Ghislaine Bouvier :

* Françoise Carrot-Diamant nous fait le retour de la réunion de son groupe avec Madame Bouvier Adjointe aux commerces.

Réunion du 2 février 2024

Rendez-vous en Mairie avec Madame Ghislaine BOUVIER, élue déléguée aux commerces et entreprises, quartier du Bourg.

Philippe Moine (Manager du Centre-ville pour les commerces) ne nous rejoindra finalement pas.

Pour le Conseil de quartier : Anne-Laurence REY-COQUAIS, Brigitte PANGAUD, Françoise CARROT-DIAMENT.

Nos objectifs :

- Nous faire connaître
- Faire le point :

- 1. Sur les commerces du Bourg : Tabac, boulangerie, salon de coiffure**
- 2. Sur le futur Centre Médical**
- 3. Sur les commerces de l'Avenue Esplette**

Brigitte rappelle la situation des 3 commerces du Bourg, explique qu'elle dure depuis plusieurs années et demande comment avancent les dossiers.



1/ Commerces du Bourg

Le bureau de tabac :

Le locataire a hérité d'une situation difficile car les 2 commerces à proximité (coiffeur et boulanger) sont fermés.

Il voudrait agrandir son activité en proposant la fourniture de sandwiches et souhaiterait, en contrepartie, que son loyer soit bloqué, ce dont il n'a pas la garantie à l'heure actuelle.

Madame Bouvier devrait provoquer prochainement un RV avec le propriétaire, Mr Reynaud et le locataire du tabac pour trouver une issue favorable. Elle souhaite permettre à chacun, propriétaire et locataire, de s'exprimer librement avant que d'autres démarches soit entamées.

→ Précision de la Ville de Tassin la Demi-Lune à la suite de la réunion :

Le rendez-vous a eu lieu le 18 mars, en l'absence du propriétaire excusé peu avant la réunion. Le locataire et l'avocat vont faire chiffrer les travaux à réaliser et transmettront le chiffrage au propriétaire, qui devrait en prendre en charge une partie.

La boulangerie :

De nombreux boulangers seraient sur les rangs, mais les travaux et le coût refroidissent beaucoup les éventuels repreneurs. La Mairie ayant préempté, elle va s'engager pour investir et moderniser le fond (un devis est en cours).

Il semble que Christophe GIRARDET, Vice-Président de la Fédération des Métiers et possédant la boulangerie Viktor (en face de Botanic), soit en mesure de conseiller et apporter son expertise à un potentiel repreneur.

L'électricité serait prise en charge par le propriétaire, Mr.Trouillet.

Une demande a été faite pour que le bail soit scindé en deux : L'un pour le commerce (Mairie), l'autre pour l'habitation (Propriétaire).

Il semblerait qu'il n'y ait pas de problème pour réaliser un CA satisfaisant mais, attention, il faudra récupérer la clientèle partie chez Marie Blachère :

Apporter une qualité supérieure à MB et être ouverte le dimanche, voici les 2 conditions minimales pour réussir.

Le Salon de Coiffure :

Mis en liquidation judiciaire, il a été repris mais Mme Bouvier n'a pas pu donner le nom du repreneur pour des raisons de confidentialité. En tout cas, ce ne sera pas un Salon de Coiffure, ni un commerce de bouche. Peut-être un ensemble de services.



2/ Zone commerciale et Pôle médical du Bourg

A l'étage, Maison de Santé :

La Maison de Santé de la rue du 11 novembre souhaite s'agrandir et serait intéressée pour acquérir, dans un premier temps, une partie seulement des locaux disponibles. Or, la Mairie souhaiterait que l'ensemble des locaux soient remplis dès le début.

D'autre part, la Mairie souhaiterait que la Maison de Santé rue du 11 novembre reste également pour que le nouveau pôle vienne étoffer et compléter l'offre existante (difficulté car disparité du statut des médecins, un seul est propriétaire et devrait partir et les autres sont locataires).

Il y aurait en priorité des médecins généralistes, peut-être un dentiste et des professions médicales « classiques ». Il semble qu'il y ait beaucoup de candidats.

Au rez-de-chaussée : Superette par Carrefour (signature dans les prochains jours) et **pharmacie**.

3/ Commerces Avenue Esplette

La pharmacie

Les P'tits Producteurs seraient intéressés pour agrandir leur local en reprenant la pharmacie. Cela reste une hypothèse.

Le Restaurant Goux

Malheureusement peu de jours d'ouverture pour l'instant. Il est possible qu'il y ait un problème d'ordre familial. Pas d'information précise. Astrid, la « spécialiste » des macarons pourrait-elle reprendre l'affaire ?

En résumé, l'entretien a été cordial. Madame Ghislaine Bouvier est à l'écoute et disposée à nous recevoir à nouveau. Il semble qu'elle ait un réel souhait de faire aboutir les dossiers.

2. Stade du Sauze : intervention de Monsieur Serge Husson adjoint délégué aux sports

Monsieur Husson avait été spécialement invité à la demande des membres du Conseil, afin d'apporter des éclaircissements sur le devenir du bâtiment incendié dans l'emprise du stade du Sauze.

Nous avons eu le plaisir qu'il soit accompagné de Madame Jessy Kosman, nouvelle directrice de Cabinet et de la communication, et de Monsieur Roman Monange, Chef de Cabinet en charge de la Relation Citoyenne, notamment des Conseils de Quartiers.

Monsieur Husson nous indique que le délai avant que la démolition du bâtiment n'ait lieu et qu'il soit remplacé par de nouvelles infrastructures est lié aux longs et multiples échanges en vue de l'indemnisation par les assurances, ainsi qu'au montant, qui s'est élevée finalement à 600 000 €, une somme qui est



insuffisante pour réaliser un programme satisfaisant. La mairie doit donc investir et mobiliser les finances nécessaires à la réalisation du futur projet.

Bien que plusieurs orientations soient examinées, aucune décision n'est encore soumise au vote du conseil municipal.

La mairie semble écarter la future gestion de l'ensemble à construire à une association sportive et privilégie une organisation souple permettant aux habitants de pratiquer une activité sportive libre sans imposer l'adhésion à une structure quelconque.

Monsieur Husson souligne que cette orientation correspond à une tendance lourde constatée au niveau national. Bien qu'il soit difficile d'extrapoler une tendance nationale au niveau d'une commune comme la nôtre, les membres présents du Conseil insistent sur la nécessité que ce futur aménagement constitue un lieu agréable de rencontre et de convivialité sans se priver d'une présence humaine garante de la qualité et de la sécurité des lieux.

Un système en libre-service opéré par les seuls moyens numériques répond peut-être à l'évolution des pratiques quotidiennes mais ne peut dispenser d'une présence humaine quelle que soit la formule adoptée.

Des exemples de communes voisines ayant confié cette présence humaine à un ou plusieurs responsables d'activité semblent donner satisfaction.

La mairie précise que le travail porte actuellement sur les infrastructures et non, à ce stade, sur le mode de gestion. Elle précise en outre qu'une salle de convivialité est bien prévue dans les infrastructures envisagées. Elle souligne l'importance de ce besoin de convivialité et d'avoir un lieu accueillant exprimé par les membres du Conseil de Quartier ; il est bien pris en compte côté mairie et sera intégré dans la poursuite du projet.

Monsieur Husson évoque plus précisément quelques idées d'infrastructures en cours de réflexion à la mairie. L'idée est de créer un pôle ludo-sportif, c'est-à-dire accueillant une pluralité d'équipements sportifs et ludiques, dans cette logique d'encourager l'activité physique auprès de tous les publics, notamment ceux qui ne pratiquent pas.

- Création de 2 pistes de padel ;
- Création d'un bâtiment logistique (toilettes, vestiaires, bureaux, salle de convivialité, stockage ...) ;
- Création d'un dojo avec des activités de sport et bien-être type gym, yoga, pilate etc. ;

Monsieur Husson s'engage à tenir le Conseil au courant des évolutions du projet.

3. Passage en zone de rencontre de l'Avenue du 8 mai 1945

Monsieur Charmot a reçu les 2 référents du Conseil de quartier le jeudi 25 janvier 2024. Il était accompagné de madame Katia Péchard, 1ère adjointe et de Madame Jessy Kosman, récemment engagée au poste de directrice de Cabinet et de la communication.

Ce rendez-vous faisait suite à un courrier remis à Monsieur le maire et à Madame Péchard concernant la



réaction négative des habitants du quartier du Bourg, lors de la concertation organisée le 5 octobre 2023 par la Métropole de Lyon et la mairie de Tassin la Demi-Lune.

Les échanges ont porté sur les mobilités dans le Bourg, en ne se limitant pas à la seule avenue du 8 mai 1945. Ont été évoqués quelques aménagements de cette zone et notamment l'existence inutile de délimitations dangereuses pour les cyclistes partageant leur espace à double sens avec les automobiles.

Les référents du conseil ont réitéré leur demande de surseoir à cet aménagement, dans l'attente de la finalisation des chantiers du centre commercial et pôle santé, de la réalisation du nouveau Pont Esplette et de la construction de l'ensemble immobilier du gymnase de l'école Saint Joseph.

Ce délai permettrait d'après eux de réaliser une étude sérieuse de l'ensemble de la problématique Mobilités du quartier du Bourg au sens large, l'avenue du 8 mai 1945 en faisant intégralement partie.

La mairie estimait au contraire disposer d'une fenêtre temporelle idéale pour démarrer ces travaux rapidement, en décalage par rapport autres chantiers. Elle considère que ce projet, qui figure dans le plan de mandat, est favorable à l'apaisement et à la sécurisation des déplacements des familles et publics scolaires, améliorera le cadre de vie et les déplacements à pied ou à vélos entre le Bourg et le centre-ville.

La mairie déclare travailler activement avec les services de la métropole pour prendre en compte les remarques exprimées par les habitants lors de la concertation du 5 octobre 2023.

Elle propose de réunir les habitants d'ici fin février 2024 pour les informer de la décision finale.

A la suite de cette restitution des échanges entre les référents et M. le Maire, les membres du Conseil de quartier demandent où en est le projet et pourquoi la réunion n'a pas eu lieu.

Madame Kosman indique que les échanges avec la métropole ont duré plus longtemps que prévu, car les négociations ont été rudes pour obtenir des concessions de la Métropole sur différents points soulevés par les habitants. Le projet a évolué sur plusieurs points, dans le sens souhaité par les habitants. Une réunion sera organisée autour du 10 avril 2024 et le Conseil de Quartier y sera évidemment convié.

4. Contact avec le conseil de quartier L'horloge – Montriblond

Le conseil de quartier l'Horloge – Montriblond a l'intention d'organiser un vide-greniers. Ils nous ont sollicité pour avoir des informations sur la méthode d'organisation. Bernard Cordier a été invité à une de leurs réunions et leur a apporté les conseils issus de notre expérience.

Ils nous ont sollicité pour se joindre à notre vide-greniers, ce qui est impossible du fait que les emplacements sont réservés aux habitants de notre quartier et que les 50 places sont toujours pourvues. Nous pouvons toutefois leur apporter notre aide méthodologique. Leur vide-greniers aura lieu fin septembre 2024.



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE



5. Vide grenier du dimanche 5 mai à l'école Marin

L'horaire d'ouverture aux visiteurs est fixé de 9h à 17h

Le flyer identique à celui de l'année dernière, aux dates près, sera transmis à la mairie pour impression. 2000 flyers sont déjà en notre possession à ce jour.

Une réunion d'organisation des chefs de secteurs pour la distribution est fixée au mercredi 27 mars 19h30 à l'école Marin.

- **Equipe OUEST : Brigitte Pangaud et Bertrand de Menthère**
- Equipe EST : Anne-Marie Penin et Guy Bayada
- Equipe NORD : Sébastien Pernet et Bernard Cordier
- Equipe SUD : Sandra Flandrin et Laurent de Longvilliers

Les 2 chefs de secteurs Ouest étant absent à cette date, il sera demandé à 2 autres chefs de bien vouloir les remplacer.

Distribution des flyers : Elle est prévue durant la semaine du 1^{er} au 7 avril

Inscription en présentiel au vide-greniers : la date retenue est le 10 avril de 16h à 19h.

Les membres organisateurs seront :

Anne-Marie Penin, Viviane Biffavand, Françoise Carrot-Diament, Anne-Laurence Rey-Coquais, Guy Bayada, Bernard Cordier

Commissaires de l'organisation (marquage des stands la veille et organisation le 5) Les membres suivants se sont portés volontaires :

Laurent de Longvilliers, Sébastien Pernet, Bertrand de Menthère, Guy Bayada, Bernard Cordier. **Il serait utile de disposer d'une ou 2 personnes en plus le jour du vide-greniers.**

La salle poterie de l'école Marin sera à notre disposition le 4 et le 5 mai jour du vide-greniers pour la logistique.

6. Fixation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au

Mardi 2 mai 2024 à 19h30 à l'école Marin.